



versailles environnement et initiative

26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 53 19 48 - Courriel : assocvei78@orange.fr

Bulletin n° 2013-1

EDITO : Versailles, information, concertation et modernité

En 2013, nous sommes à l'ère de l'information, devenue facile et surabondante via le numérique, mais à ne pas confondre avec la « communication ».

Les statuts de l'association VEI incluent dans leur objet « Rechercher et développer auprès des habitants l'information relative aux projets d'aménagement. » Regrettons qu'à Versailles, ce type d'information publique ne soit pas au niveau de disponibilité et de qualité souhaitables, ni sur le site de la Ville, ni pour les annonces des aménagements locaux aux riverains, ni pour certaines données de vie quotidienne... Déplorons aussi la difficulté d'une municipalité à respecter ses obligations légales en matière d'information des citoyens.

En 2013, nous sommes aussi à l'époque de la concertation.

« Apporter son soutien aux idées et initiatives locales, depuis leur formalisation jusqu'à leur mise en œuvre » figure aussi dans notre objet statutaire. La concertation peut prendre diverses formes. VEI s'efforce de participer activement aux commissions locales d'usagers, aux enquêtes publiques et de les faire connaître par des exposés : force est de constater qu'il reste aussi des marges de progrès sur ce sujet dans notre ville.

Il y a bien peu de débats publics, mais une autre forme de concertation à laquelle nous participons progresse lentement dans les conseils de quartier de manière diverse : l'organisation d'échanges inter-quartiers entre conseils de quartier – autrefois pratiqués – serait un plus pour accélérer ce progrès.

Versailles est une « ville moderne » mais s'est-elle modernisée ? Dans bien des domaines, les Versaillais ont besoin d'être mieux informés des tenants, des aboutissants et des enjeux. Et ils ont des idées !

En ces temps de crise économique et de doute environnemental, souhaitons donc une année 2013 placée sous le signe de la qualité de l'information, et d'une meilleure concertation, qui nous permettent de vivre nos responsabilités tout en gardant notre optimisme associatif.

En 2013, VEI de son côté modernise son site et accueille vos suggestions.

Attention nouveau lien : <http://www.versaillesenvironnementinitiative.fr>

Assemblée générale ordinaire, mercredi 10 avril 2013 à 20H15, salle Montgolfier, sous-sol de l'hôtel de ville, suivie par une animation sur les possibilités de jardinage à Versailles.

Délégation de pouvoir : Je soussigné, donne pouvoir à pour me représenter à l'assemblée générale de VEI le 10 avril 2013 (Possibilité d'envoyer par mail à VEI).
Signature :

**VEI ne demande aucune subvention, ne vit que du bénévolat et de vos cotisations.
Pour 2013, pensez à les payer (15€ à l'ordre de VEI), si ce n'est pas déjà fait !**

Résumé de la dernière Assemblée Générale de Versailles Environnement Initiative - 20 mars 2012

Approbation des comptes 2010 et 2011: le solde devrait permettre de financer l'hébergement du site Internet. Le montant de la cotisation 2012 est maintenu à 15 €. Présentation du **rapport moral**.

Questions : Enquêtes publiques (EP) : dépôt par VEI au registre pour toutes les EP sauf le Plan Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV). Rappel de la procédure souhaitable, pas toujours possible : désignation d'un groupe de travail qui, après lecture des documents, cible les sujets VEI, analyse par les adhérents des documents sélectionnés, formalisation des réponses et validation par les membres du bureau, dépôt au nom de l'association des réponses finalisées, et information des adhérents

Suites judiciaires de l'**accident** devant le **lycée Hoche**. VEI travaille sur le sujet (groupe sécurité routière créé).

Renouvellement du conseil d'administration : deux nouveaux membres, Gwilherm Poullennec et René Pollet, sont élus à l'unanimité et les autres membres sortants réélus à l'unanimité. Le CA réunit ainsi 11 membres.

Débat d'orientation :

Enquêtes publiques à venir : Opération d'Intérêt national (OIN) de Saclay « périmètre des terres agricoles conservée », Programme Local de l'Habitat (Versailles Grand Parc).

Bulletin : tous les thèmes du bulletin sont à garder.

Pas de changement d'orientation souhaité pour les balades ou le système d'exposés.

Demandes des adhérents pour :

- **des animations :** une fête du vélo, « des animations autour du vélo, y compris pédagogiques : comment rouler la nuit par exemple. Une « Nuit sans éclairage » ;
- une réflexion sur les bus en ville (élargissement des parcours et fréquence), le manque de logements sociaux, un échange d'expériences avec d'autres villes sur l'aménagement des rues, **Versailles et les gares** (créer des liens avec la SNCF pour une meilleure information), **les déplacements des piétons** ;
- un **travail inter associatif** pour certains thèmes ;
- une **réunion publique** centrée sur les **conseils de quartiers** avec des échanges croisés entre les représentants de VEI dans 6 conseils de quartier ;

Evolution du site Internet (<http://www.versaillesenvironnementinitiative.fr/>): présentation du nouveau site Internet de VEI : possibilité de poster un commentaire illustré, ou des dossiers plus scientifiques.

Activités réalisées depuis mars 2012, date de la dernière Assemblée Générale

Visites

Egouts de Versailles (28 mars) * balades piétonnes en forêt de Fausses-Reposes avec les Amis des forêts (7 avril), des Rigoles de Saclay (17 juin) * balade vélo sur la plaine de Versailles (16 septembre).

Participation active à des réunions ou conférences

Transports : *animation VEI du groupe associatif sécurité routière Conseil Général le 4 mai *Commission circulations douces les 10 Avril et 27 novembre, *participation à la « Convergence 2012 » *atelier conseil général : 6ème forum des circulations douces en novembre 2012 * balade découvertes de l'antenne Velo-Versailles de novembre 2012 *conférence débat « marcher dans la ville » 12 décembre.

Eau *Réunions des commissions locales d'usagers des syndicats des eaux en juin 2012 et janvier 2013 (voir article).

Forum des associations : septembre 2012.... Et toute l'année les conseils de quartier

Actions spécifiques

- Cadre de vie : visite à l'Architecte des Bâtiments de France (mai 2012) pour connaître les démarches (revêtements, accessibilité) ;
- Soutien réussi à la librairie « un ange passe » (mai-sept. 2012) et réflexion sur le commerce de proximité (en cours) ;
- Réflexion et proposition autour du projet Carrés st louis (toujours en cours) ;
- Expose débat sur la « démarche de projet en conseils de quartier à Versailles » (28 novembre) ;
- Interventions sur la sécurité actuelle et future du chantier de « Chantiers » (encore en cours) ;
- Dépôt sur le registre de l'Enquête Publique sur le Plan Protection de l'Air francilien, qui concerne aussi Versailles ;
- Action de défense inter- associative des double sens cyclables à Versailles (février-mars 2013) ;

Agenda à venir (outre la participation aux différentes commissions)

- **Assemblée Générale le mercredi 10 avril 2013 à 20h15 salle Montgolfier** de la mairie, suivie d'une intervention sur **le jardinage à Versailles** : n'oubliez pas de venir ! C'est aussi encourageant pour le CA qui est bénévole !
- Vélo : **1^{ère} balade samedi 6 avril 2013** avec l'antenne Vélo-Versailles RDV 14H30 devant la mairie ; participation à la fête francilienne du vélo « Convergence » (vers Paris !) le dimanche 2 juin et probable animation versaillaise le 15 juin
- A fixer en AG : Exposé débat « énergies » en 2013 ou « commerces », balades en forêt, visite en petit groupe de la station d'épuration et des égouts en fonction des autorisations de sécurité.

L'EX-ZAC CHANTIERS : LE POINT (source : conseil municipal de septembre 2011, délibération supprimant la ZAC).

Ce qui a changé :- la séparation de l'opération « pôle multimodal » et de l'opération « immobilière » qui dépend elle, désormais, de la Ville (« Ne pas être dépendant était toute notre stratégie ») qui a racheté pour 10 M€ des parcelles SNCF et RFF (soit 40.000m² à construire en deux îlots) ... Un procès de Nexity est en suspens..

- suppression de la grande dalle de béton, du multiplexe, de l'immeuble prévu sur la place Poincaré, de l'accès aux voitures sur une partie du site ; et baisse d'un quart des surfaces commerciales ;
- maintien de la halle (« implantation d'une brasserie de qualité » ?).

Ce qui a subsisté avec des modifications : le terrain de sport, la gare routière de 14 quais, qui n'étant plus sur dalle accueillera quelques arbres, et pour toute la « zone Chantiers », deux accès bus pour les « 1700 bus (soit un par minute) » au lieu de trois : Abbé Rousseau et angle Francine-Charton. Un seul système perpendiculaire à la rue Charton regroupe entrées-sorties, avec passage en semi-tranchée et non plus en surface, pour bus, piétons et vélos.

Le calendrier : printemps 2013 : ouverture des étangs Gobert et des passages ; 2015: livraison de la halle ; 2016: mise en service de la gare SNCF, de la gare routière, du parvis réaménagé (projets immobiliers à partir de 2015).

Le budget de la Ville : 38 M€ dont 18 de revente immobilière soit une dépense de 20 M€, mais pas d'espace collectif, ni de crèche.

La vision du maire: « dès le printemps 2013, nous ouvrirons les étangs Gobert et les passages. Ce lieu, beau et convivial, va déjà requalifier tout le quartier des Chantiers. Vous verrez que dans quatre ans le jardin rendra ce quartier heureux ».

VEI : nos inquiétudes : la circulation autour de la zone, objet d'une étude de secteur de la Ville qui démarre seulement en 2013 ! VEI, avec d'autres associations, dont les parents d'élèves, récupère avec difficulté les documents ou renseignements disponibles. Le projet semble avoir oublié, comme l'a montré le démarrage du chantier en septembre, qu'il existe de nombreux scolaires en périphérie immédiate, et que la rue Edouard Charton est étroite et saturée, y compris de poids lourds, comme Etats généraux en heures de pointe,... celles des mouvements concentrés de bus.

Qu'en pensent les adhérents de Chantiers qui ont tant rêvé (cf. enquête publique de 2003) d'y avoir un centre convivial de quartier, avec cafés, marché, petits restaurants, crèche et gymnase? Qu'en pensent les adhérents de St Louis qui craignent les nuisances et les problèmes de sécurité routière induits en périphérie immédiate ?

Indication des périmètres sous Maitrise d'Ouvrage de la Ville en violet vert et jaune et points à problèmes

PLAN PÉRIMETRE MOA



Chantiers-St louis : des jardins oui ... mais le reste ?

La Ville largement appuyée par des institutions publiques ou des privés, investit dans 3 nouveaux espaces verts sur l'axe de l'avenue de Sceaux (coût total : 2,65 M€ dont 1,2 pour la Ville) :

- Un espace vert autour des réservoirs Gobert, annoncé dans le cadre de l'ex «Zac Chantiers» depuis 10 ans, aidé par le Département et Région, et le mécénat de Suez. Un jardin qui, avec le conseil du paysagiste Michel Desvignes, sera d'après les annonces plutôt de type moderne « quelques bosquets assez denses, sur une grande pelouse avec une clairière facile d'accès pour les familles, un banc en béton clair, qui serpentera en épousant la forme des bosquets sur une longueur de 90 mètres ».

Coût total : 750 000 € dont 337 500€ pour la Ville. Inauguration en septembre.

- Une Cour des Senteurs, fruit d'un Partenariat Public-Privé, avec l'installation de 4 enseignes de luxe : Guerlain, Fabre, Dyptique et Lenôtre (un autre !). Relié au jardin des Récollets rénové en jardin des parfums, cet espace est aussi censé attirer les touristes vers le quartier Saint-Louis jusqu'au Potager du Roy au moins...

Coût total : 1 M€ dont 0,42 M€ pour la Ville. Inauguration annoncée en Avril.

- La restauration du bassin des Francine et du site.

Coût : 900.000€ dont 435.000€ pour la Ville.

Cour des senteurs

Jardins Francine-Gobert



Projets intéressants, certes – qui protesterait contre des jardins ouverts, et de jolis magasins ?

Mais **déception** pour le quartier St louis et sa vie quotidienne, car tous ces projets sont situés en périphérie Nord, alors que le problème réside dans la rénovation et l'animation du centre géographique et historique constitués par les Carrés, en piteux état, où seule une minuscule zone est devenue semi piétonnière, au milieu des voitures. Et que par ailleurs le magnifique bâtiment municipal situé dans ce centre du quartier va être vendu (ex Segpa).

Aménagement Carrés st Louis

Etat des pavés Carres st Louis



L'association VEI présente à travers ses représentants dans 6 quartiers de la Ville de Versailles a décidé d'y consacrer une soirée de réflexion ouverte au débat avec la présence dans le public de membres des 8 conseils de quartier et de 6 présidences.

Le but de la séance était de découvrir ensemble le « cheminement » en conseil de quartier de quelques projets jusqu'à leur réalisation, pour y identifier le plus clairement possible les limites et les facteurs de réussite (pas de logique d'attribution d'oscars). Ils ont été présentés par des membres (VEI ou individuels) de 4 conseils :

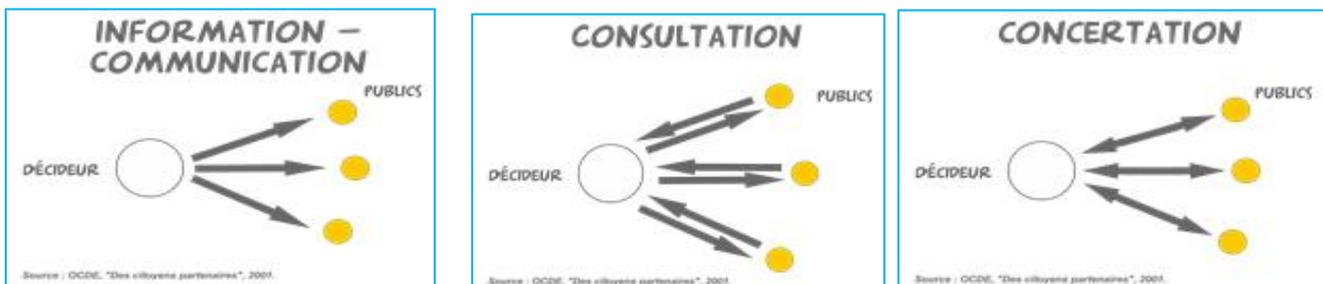
- 1 Jardin du square Lamome/Bande cyclable, avenue de Porchefontaine/Fête du bal Lamome
- 2 Revitalisation et revalorisation des Carrés Saint-Louis
- 3 Zone 30 dans le quartier des Prés
- 4 Démocratie de proximité sur le Boulevard de la République : Montreuil

Les débats, animés, ont fait apparaître des questions encore en suspens :

- Quelle est la place laissée à l'initiative citoyenne et aux membres de quartier qui ont fait la démonstration qu'ils pouvaient aussi être force de proposition et conduire avec l'appui de la mairie et de ses services techniques un projet à l'échelle d'un quartier ?
- Comment des projets novateurs et pertinents seraient-ils susceptibles d'émerger alors qu'ils n'étaient pas contenus dans le programme associé à la mandature du maire ?
- Comment pourrait-on améliorer la diffusion de l'information qui émane des Conseils de Quartier ?
- Ne serait-il pas opportun d'organiser à l'échelle de la ville et sous l'égide de la mairie un « forum » des Conseils de Quartier ?

Leurs membres souhaitent visiblement des échanges et le fonctionnement des Conseils de quartier s'inscrit actuellement dans une organisation en silos.

Nous avons aussi reprécisé le « juste positionnement » du champ de compétences d'un Conseil de Quartier et rappelé les « formes » de concertation possibles.



Citation faite au cours de la soirée, par Pierre Desnos,

« Mais la démocratie s'exerce à deux niveaux. A côté de son expression solennelle lors des échéances électorales et qui fut longtemps la seule, s'est fait jour un besoin nouveau des citoyens, né du monde associatif, et de la maturation du sens du bien commun, d'apporter leurs suggestions, leurs encouragements ou leurs critiques a propos des projets qui concernent leur vie de tous les jours.

(interview d'Andre Damien, maire de Versailles, en 1977)

VEI a participé à cette EP (enquête publique novembre 2012-janvier 2013) et déposé un avis sur le registre.

Versailles est-il pollué ? Oui. En doutiez-vous ? Située dans une cuvette, peu ventilée, la ville est assez dense, abrite des chaudières, est parcourue sur certains axes par une circulation problématique : elle vient d'être classée, comme 24% de l'Ile-de-France en « zone sensible », c'est-à-dire zone où les valeurs limites de pollution sont dépassées en raison de circonstances particulières locales.

PPA ? Un Plan local de Protection de l'Atmosphère est désormais obligatoire dans les zones où des dépassements réguliers de normes de qualité de l'air ont été enregistrés. Il a pour objectif d'abaisser significativement les niveaux de concentration des polluants, pour réduire leur impact sanitaire et les ramener en-dessous des valeurs limites dans un périmètre donné. La France risque d'ailleurs une condamnation européenne pour insuffisance de lutte contre la pollution de l'air dans ses agglomérations.

Le dernier PPA local (2005-2011) visait surtout la réduction des émissions industrielles et contenait 10 mesures (poids lourds, normes et nettoyage obligatoire des chaudières, circulation douce, règlement livraison, etc.) mais les résultats mesurés sont insuffisants.

Les polluants atmosphériques ? Plusieurs dépassent encore les seuils en Ile de France, dont les dioxydes d'azote et de soufre, l'ozone, produits irritants dès un certain seuil, ou plus insidieuses les particules fines dites PM10 et PM2,5 à effet cumulatif, qui s'incrument dans les alvéoles pulmonaires voire les cellules elles mêmes. On sait maintenant qu'elles sont vraiment dangereuses, ayant fait l'objet d'une importante étude sanitaire européenne (APEKHOM) dont VEI vous a déjà parlé. Les maladies induites sont : asthme, maladies respiratoires et cardio-vasculaires, cancers du poumon et de la vessie.

Comment sont-ils mesurés ? Grâce à des capteurs fixes Airparif : 65 répartis sur l'Ile-de-France dont un à Versailles (rue de Limoges), et 13 capteurs mobiles que l'on peut placer près de la circulation.

Principales origines des pollutions : les véhicules particuliers à moteur diesel (65% du parc français !), y compris les plus récents munis de pots catalytiques encore peu efficaces contre les PM, les camions, les bus ; et autant que le transport, les chaudières à fuel... Le chauffage au bois y compris les sympathiques feux dans la cheminée est aussi émetteur de PM 10 !

Que peut-on faire ? Nous les particuliers ? C'est une discipline de vie et des moyens auxquels il faut recourir, mais notre santé et celle des générations qui suivent sont concernées : faire nettoyer sa chaudière, la changer si elle est trop ancienne, passer du fuel au gaz, et éviter de prendre sa voiture quand on le peut. Réclamer des mesures de pollution avec des bornes mobiles à des points de résidence ou de circulation des populations fragiles. Une interdiction de faire du feu sans insert dans les cheminées s'appliquera en 2015 (!)

La municipalité n'a semble-t-il pas répondu à ce projet à propos duquel les communes étaient interrogées, à la différence de quelques communes qui l'ont approuvé par délibération. La Ville pourrait lutter contre la pollution automobile d'abord en **faisant respecter sa propre réglementation qui interdit le transit des camions** notamment en heures de pointe, ce qui n'est ni respecté ni vraiment contrôlé ; ensuite en mettant en œuvre **un vrai plan de circulation** qu'on attend depuis des années, freinant le transit ; enfin en exigeant des **autobus une mise aux normes** au moins progressive (aides du STIF). Certaines rues de Versailles comme la rue des chantiers-états généraux et certaines autres rues canyons fortement encombrées sont largement « dans le rouge ». A Versailles, des mesures devraient y être réalisées...



VEI est membre de la commission des usagers du syndicat de communes pour la gestion de l'eau potable de Versailles qui s'est réunie le 21 janvier 2013 pour une séance spéciale. Le regroupement concerne 22 et bientôt 25 communes (Rennemoulin, Châteaufort et Bougival) et le terme exact est **Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et St Cloud** (SMGEVESC). Versailles Environnement et Initiative y défend à la fois l'utilisateur (qualité de l'eau, performances, information) et l'environnement. C'est l'occasion de faire le point, en actualisant nos exposés de 2009.

L'eau dans Versailles

Notre eau potable dans tout Versailles provient des 11 forages d'une nappe souterraine située près de Croissy-sur-Seine, réalimentée en partie par l'eau de Seine. Traitée à Louveciennes, surveillée, elle ne pose pas de problème de qualité mais reste très calcaire. La gestion en arrive à échéance (cf. infra).

Hors le renouvellement de canalisations à accélérer, les gros travaux de ce secteur sont terminés, mais **l'éventuelle « décarbonation »** probablement très coûteuse (entre 20 et 50 M€ d'investissement) fait l'objet d'une étude.

Nos eaux usées de Versailles s'écoulent selon la topographie et avant de toutes aboutir dans la Seine, vers des stations d'épuration différentes. Ce qui induit **3 prix différents** (secteur ru de Gally pour l'ouest de Versailles dit SMAROV, ru de Marivel à l'est dit SIAVRM, Bièvres au Sud). Deux stations ont été ou sont en cours de rénovation, à Achères (Marivel) et au « Carré de la Réunion » (Gally), engendrant de fortes **augmentations annuelles de 6% à 10% ces 3 dernières années.**

Petit rappel sur le prix de l'eau : « En France l'eau paye l'eau »

Tout le monde dit s'y intéresser mais peu sont capables de citer leurs dépenses réelles. Une famille de quatre personnes consomme 120m³ par an et dépense environ 360 € soit 1 € par jour (prix moyen 3,7 €/m³). Mais ce prix varie selon les endroits, car c'est celui non de la matière « eau brute » mais des traitements... et des rénovations. Dépendance donc des contraintes naturelles, de la pollution locale, et des nécessités de traitement adaptés à « l'eau brute » disponible la plus proche...

Comme dans toute la France, les trois composantes du prix sont lisibles - avec un effort - sur votre facture

- des taxes pour des structures (voies navigables) et des pollutions... d'un même coût sur tout Versailles ;
- la potabilisation, d'un même coût sur tout Versailles (tout est traité à Louveciennes) ;
- l'épuration des eaux usées... qui varie selon la zone de Versailles puisqu'il y a trois services (cf. ci-dessus).

En secteur ouest (SMAROV) les pourcentages sont par exemple pour ces trois parts de 15%, 35% et 50%.

C'est la **société privée SEVESC** qui actuellement détient la délégation de tous les services : eau potable et assainissement. Les différents prix de l'eau à Versailles sont publiés sur son site, mais hélas par sur la facture qu'elle émet : secteur Bièvre 3,2 €, secteur ouest 4,16€, et secteur est 4,7 €/m³

Actualités : La concession « eau potable » se termine fin 2014.

Depuis 32 ans, elle est gérée par la société SEVESC désormais uniquement affiliée Lyonnaise des eaux, et doit être renouvelée pour un marché annuel futur évalué à 17M€ sur une période inférieure à 18 ans ;

Les 3 « systèmes » possibles sont : **la régie** où les collectivités exercent toute la responsabilité des travaux et de l'exploitation, **l'affermage** où les gros travaux dépendent du syndicat de communes et l'exploitation du fermier, enfin **la concession** où tout est confié à une société.

Les associations, consultées le 21 janvier pour le choix du type futur de gestion, ont estimé la démarche de choix sérieuse, noté le souci de maîtrise des coûts par les communes et demandé un renforcement de l'information du consommateur (cf. site VEI).

La création du tout nouveau site « ETASO » <http://www.etaso.fr/> du Syndicat de communes est aussi un vecteur d'information bienvenu : **Consultez-le et envoyez vos remarques. Il permet aussi de suivre les travaux de la station « Carré Réunion » que nous essaierons de visiter dès que la sécurité le permettra.**

La sécurité des piétons

Les progrès de sécurité routière, lors de la conception des véhicules à 4 roues ont été fulgurants au cours des deux dernières décennies. Les institutions européennes se sont dotées du programme Euro ncap qui permet de classer les véhicules en fonction de leur degré de sécurité passive. Il a permis l'éclosion ou l'amélioration de nombreux systèmes comme les airbags, les ceintures de sécurité, la déformation programmée de l'avant et l'arrière du véhicule et les caissons de survie indéformables. Les encombrements automobiles et les contrôles de vitesse ont ralenti les voitures. Les occupants des véhicules qui circulent en milieu urbain sont maintenant bien protégés contre les blessures consécutives à des accidents de voiture en ville.

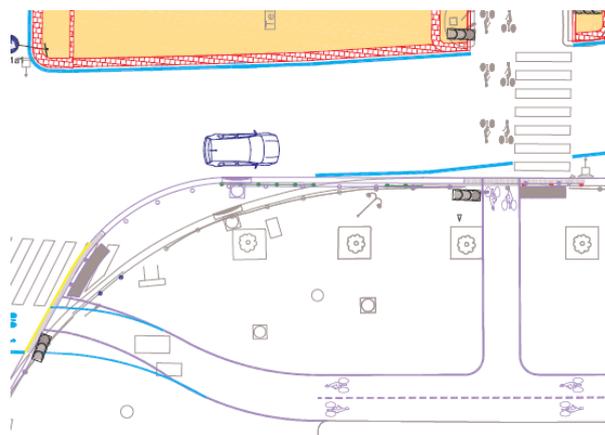
Age de la victime	Ensemble	Dont piétons	% de piétons parmi les décédés
Moins de 20 ans	532	49	Soit 9%
De 20 à moins de 40 ans	1588	85	Soit 5%
De 40 à moins de 60 ans	928	78	Soit 8%
60 ans et plus	944	273	Soit 29%
Ensemble	3992	485	Soit 12 %

Source : sécurité routière - métropole - 2010

Par contre peu d'actions ont été entreprises pour protéger les piétons. Ils représentent, tous réseaux confondus 12% des décès causés par un accident de la circulation sur le territoire métropolitain. Ce phénomène est beaucoup plus marqué sur Versailles. D'après un recensement effectué par Essor de Versailles 40% des morts ou des blessés graves dans la ville royale sont des piétons.

Les jeunes prennent l'habitude de se déplacer en écoutant de la musique ou en téléphonant. Leur attention s'en trouve diminuée, y compris lorsqu'ils traversent la chaussée. Ils voient moins bien venir les véhicules qui vont les faucher.

Les personnes âgées perdent progressivement une force et une agilité nécessaires aux déplacements à pieds dans notre ville. Et pourtant sortir de chez elles pour aller faire des courses, boire un thé ou voir un film est devenu le lien indispensable qui les relie à la vie en société. Après les progrès spectaculaires réalisés sur les véhicules, les axes d'amélioration en sécurité routière en milieu urbain porteront sur des campagnes de sensibilisation, des mesures de répression et des modifications d'infrastructures routières axées sur la diminution de la vitesse des véhicules à moteur en ville.



Par exemple, dans le schéma ci-contre, les services de la voirie modifient la courbure du trottoir. Obliger le véhicule à moteur à faire un virage à droite plus marqué présente deux avantages. La voiture doit ralentir pour faire cette manœuvre. De plus, à la sortie du virage, l'automobiliste dispose d'un tronçon rectiligne avant le passage protégé. S'il voit un piéton qui commence à traverser la chaussée, il dispose de plus de temps pour s'arrêter.

René Pollet

André Le Nôtre : 1613... tout le monde en profite encore en 2013! Mini guide de VEI

A Versailles, institutions, professionnels et associations profiteront de cette période pour expliquer l'influence d'André Le Nôtre sur les conceptions contemporaines, et mieux se faire connaître elles-mêmes ! Linéarité, perspectives, théâtralité, visibilité de l'eau, caractérisent les jardins à la française dont Le Nôtre est considéré comme l'un des créateurs. Issu d'une famille de jardiniers, formé à de nombreuses disciplines, devenu courtisan, il a œuvré dans de nombreux châteaux, Vaux-le-Vicomte puis Versailles (après l'arrestation de Fouquet), mais aussi Marly, les Tuileries, Charlottenburg à Vienne. Mais il n'a pas laissé d'écrits.

L'École Nationale Supérieure du Paysage analysera le rôle des principes inaugurés par Le Nôtre dans l'élaboration du paysage contemporain, par un cycle mensuel de 10 conférences-débats : « Le Nôtre, de l'héritage à l'action » ouvertes au public. Le festival « plastique danse flore » accueillera en septembre 2013 une création littéraire de Sylvie Robic spécialiste du 17^{ème} siècle. Une exposition « Versailles, de Louis XIV à 2040 » est prévue d'avril à septembre, et l'organisation des ateliers-rencontres du *European Master in Landscape Architecture* en septembre.

http://www.ecole-paysage.fr/site/ensp_fr/annee-le-notre-annee-paysage-2013.htm

Les Assises internationales du paysage y seront organisées par *Valhor, fédération professionnelle* des horticulteurs avec concours 1^{er} au 3 juillet 2013 « de l'enclos au paysage ».

<http://www.valhor.com/promotion-evenements/evenements/>

Le Château organise 4 expositions : L'herbier du Roi (juillet à septembre), le Bosquet du labyrinthe, Giuseppe Penone (artiste contemporain-juin à octobre), Le Nôtre en perspective (octobre 2013 à février 2014) et le Prix « Le Nôtre » du livre et de la presse jardin le 31 mai.

<http://www.chateauversailles.fr/les-actualites-du-domaine/evenements/evenements/autres-evenements/annee-le-notre/annee-le-notre/expositions-1>

La Ville de Versailles inaugurera des espaces verts contemporains (d'après les descriptifs peu inspirés par Le Nôtre) sur l'axe Sceaux du château : en Avril 2013, le « jardin des Senteurs » petit parcours accompagnant un nouvel espace de 4 enseignes de luxe, et en septembre 2013, le jardin des réservoirs Gobert près de la place des Francine. Mais aussi une exposition municipale sur le mythe du Labyrinthe, et un vrai décor à la française pour le traditionnel « Esprit de jardins » des 23 et 24 mars 2013.

<http://www.versailles.fr/no-cache/outils/agenda/agenda/article/lannee-le-notre-2013>

Le château et VersaillesGrandParc : ouverture le 27 juin de l'allée Le Nôtre : réalisation d'aménagements cyclables et replantation des allées historiques sur la zone des Matelots-Mortemets sur l'ancienne allée Royale, dessinée par Le Nôtre, axe de 100 m de largeur sur 4,5 km de longueur qui reliait la grille royale à Villepreux.

<http://www.batiactu.com/edito/versailles-renove-ses-tresors--diaporama---p16-31757.php>

Les associations ?

VEI lors de son AG du 10 avril 2013 proposera une intervention sur le jardinage à Versailles, qui grâce au Potager du Roi, grâce aux jardins familiaux, grâce à de simples balconnières, peut aussi s'exercer... sans être propriétaire d'un jardin.

